

Office national du film:

1. Renvoi du budget principal de 1971-1972 au comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, 338.
2. Rapport pour 1969-1970 et le rapport de l'Auditeur général, 289. Document parlementaire no 283-1/189.
3. Rapport pour 1970-1971, 1003. Document parlementaire no 283-1/189A.
4. Distribution de films depuis 1950: M. Nowlan—Dépôt immédiat de la réponse, 304. Document parlementaire no 283-2/600.

Orateur de la Chambre des communes (Loi):

Bill C-52, M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre). 1re lecture, 40. Motion tendant à la 2e lecture, présentation et interruption du débat, 897-898.

Orateur, Monsieur l':

1. Annonce à la Chambre la réception des certificats d'élections de nouveaux députés, 131, 169, 657, 673, 679, 931.
2. Annonce la nomination de M. Antonio Plouffe au poste de troisième greffier adjoint, 45.
3. Dépose une lettre du leader du gouvernement portant sur la Loi de soutien de l'emploi, 777.
4. Donne lecture d'un message nommant les commissaires de la régie intérieure, 5.
5. Fait part à la Chambre des vacances survenues dans la députation et de l'envoi de mandats pour l'émission de brefs d'élection, 261, 487, 488, 843, 855.
6. Fait part d'une lettre du Secrétaire du Gouverneur général au sujet de la prorogation, 1039.
7. Fait part de la lettre du chef du cabinet du Gouverneur général au sujet de l'ouverture du Parlement, 1.
8. Fait part de lettres au sujet de la sanction royale, 173, 243, 323, 404, 459, 483, 563, 677, 723, 775, 855, 869, 980, 1006.
9. Fait savoir que le discours du trône a été prononcé, 2.
10. Présente le rapport du bibliothécaire parlementaire, 8-14.

Orateur, Monsieur l', Décisions et déclarations:*Bills d'initiative ministérielle – Bill hybride:*

M. Baldwin invoque le Règlement au cours du débat en 2e lecture du Bill C-219 (Corporation de développement du Canada (Loi)) et soutient que ledit bill est un bill hybride. M. l'Orateur déclare que ce bill respecte les règles concernant les bills publics de la pratique parlementaire canadienne et britannique et que son étude doit être poursuivie, 351-352.

Bills d'initiative ministérielle – Consentement Royal:

M. Baldwin invoque le Règlement à l'étape de la 3e lecture du Bill C-175 (Grains du Canada (Loi)) et affirme que le droit de renoncer à une pénalité ne peut être transféré à une société à moins d'obtenir le consentement royal. M. l'Orateur suppléant déclare que le consentement est nécessaire dans le cas où la propriété personnelle de Sa Majesté est visée par opposition à la propriété qu'elle peut détenir pour ses sujets. Comme ce n'est pas le cas de ce bill, l'argument du député est rejeté, 201-202.

Bills d'initiative ministérielle – Recommandation de la Couronne:

M. Lambert (Edmonton-Ouest) invoque le Règlement et soutient que la recommandation de la Couronne relative au Bill C-3 (Sociétés d'investissement (Loi)) ne renferme aucune disposition permettant au bill d'inclure des pertes subies par la Société. M. l'Orateur déclare que la recommandation n'est pas appropriée et propose de poursuivre l'étude du bill en attendant la décision de la présidence et que la 2e lecture sera retardée jusqu'au règlement de la difficulté, 53.

M. Baldwin invoque le Règlement et affirme que la recommandation du Gouverneur général ne prévoit pas de présumés frais occasionnés par l'article 108 du Bill C-175 (Grains du Canada (Loi)). M. l'Orateur déclare que ces frais n'existent pas et décide de maintenir la recommandation du Gouverneur général, 82.